



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- oOo -

Séance du 26 septembre 2016

- oOo -

Nombre de membres 43			Sur convocation individuelle en date du 20 septembre 2016 L'an deux mille seize et le vingt-six septembre, à 14 h 30 Le conseil communautaire s'est réuni dans la salle des fêtes du Plan du Castellet, sous la Présidence de Ferdinand BERNHARD, le Président,
Pour	Abstention(s)	Contre	
41	0	0	
Direction : Service instructeur : Direction Générale des Services Resp exécution : Florence COMBES			<p>Sont présents : BERNHARD Ferdinand, FERRERO Georges, BARTHELEMY Philippe, MONIER Blandine, BOIZIS Nicole, JOURDAN René, MICHEL Jean, ARNAUD Suzanne, JOSEPH Jean-Paul, AUBERT Patricia, BRONDI Jean, GRANET Jean-Luc, CANOLLE Muriel, MAZELLA Fanny, PORCU Robert, THOMAS Olivier, PAPADACCI Cécilia, REY Sybille, BOUSAHLA Laurence, FRIEDLER Edouard, FERRARA Louis, VANPEE Michèle, JOANNON Bruno, LALESART Elisabeth, DEMARLIER Alain, CASTELL René, FEVRIER Eliane, DELEDDA Robert, BONNET Olivier, VALERO Gérard, AYMES Elodie, CERCIO Floriane</p> <p>Sont représentés : DAMMANN Yvelise donne procuration à BRONDI Jean, FAUQUEUR Yves donne procuration à CANOLLE Muriel, CANESE Danielle donne procuration à PORCU Robert, ESPINET Patrick donne procuration à FERRERO Georges, SAMAT Andrée donne procuration à BARTHELEMY Philippe, GOHARD Chrystelle donne procuration à FERRARA Louis, HUSSIE Jean-Paul donne procuration à BOIZIS Nicole, PIGNON Elisabeth donne procuration à MICHEL Jean, HECQ Jeanne donne procuration à VALERO Gérard</p> <p>Sont absents : DÈS Christian, LUCIANO Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Patricia AUBERT</p>

DELEGATION / RAPPORTEUR : Madame Nicole BOIZIS

OBJET : délibération n° 2016/102 : Motion LGV

Madame Nicole BOIZIS expose aux membres du conseil communautaire que l'enquête publique sur la réalisation de la ligne nouvelle a été lancée.

Le tracé actuel du projet ne répond pas aux attentes de la population locale. En effet outre son coût faramineux, le projet aura des conséquences discutables sur l'environnement.

De plus, l'implantation de cette ligne nouvelle ne profitera pas au plus grand nombre des habitants de la communauté d'agglomération.

Madame Nicole BOIZIS propose au conseil communautaire :

Article 1 : de se prononcer à nouveau défavorablement sur ce tracé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER A L'UNANIMITE l'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance du conseil communautaire le 26 septembre 2016.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt en Préfecture

Le 29/09/2016.....

Et publication ou notification

Le 29/09/2016.....

Pour extrait conforme,

Le Président,

Ferdinand BERNHARD